



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2025-731

PUBLIÉ LE 2 DÉCEMBRE 2025

Sommaire

Cour d'appel de Paris / Secrétariat des DDARJ

75-2025-12-01-00007 - Décision portant délégation de signature
(fonctionnement du SAR) (5 pages) Page 3

75-2025-12-01-00006 - Décision portant délégation de signature en
matière de gestion des rémunérations (6 pages) Page 9

75-2025-12-01-00008 - Décision portant délégation de signature pour
le fonctionnement du pôle Chorus (8 pages) Page 16

GHU Paris psychiatrie & neurosciences / Direction Générale

75-2025-12-01-00004 - Délégation de signature (affaires générales)
(2 pages) Page 25

75-2025-11-03-00016 - Délégation de signature (direction de
l'innovation organisationnelle, du partenariat patient et des activités
médico-sociales) (6 pages) Page 28

Préfecture de Police / Cabinet

75-2025-12-02-00010 - Arrêté 2025-01636 du 02 décembre 2025
accordant délégation de la signature préfectorale au sein de la
direction des ressources humaines?? (9 pages) Page 35

Cour d'appel de Paris

75-2025-12-01-00007

Décision portant délégation de signature
(fonctionnement du SAR)



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 1^{er} décembre 2025

DÉCISION PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le premier président de la cour d'appel de Paris, Jacques Boulard,

La procureure générale près ladite cour, Marie-Suzanne Le Quéau,

Vu le code de l'organisation judiciaire et notamment ses articles R. 312-70, D. 312-66, R. 312-67, R. 312-74 ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu le décret n°91-1266 du 19 décembre 1991 relatif à l'aide juridictionnelle et le décret n°2005-1708 du 29 décembre 2005 relatif à l'ordonnancement de la dépense en matière d'aide juridictionnelle ;

Vu le décret n°96-629 du 16 juillet 1996 relatif au contrôle financier déconcentré ;

Vu le décret n°2007-352 du 24 mars 2007 relatif aux services administratifs régionaux ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 11 juillet 2022 portant nomination de M. Jacques Boulard aux fonctions de premier président de la cour d'appel de Paris ;

Vu le décret du 31 juillet 2023 portant nomination de Mme Marie-Suzanne Le Quéau aux fonctions de procureure générale de la cour d'appel de Paris ;

Vu le décret du 21 décembre 2022, portant nomination de M. Eric Virbel, en qualité d'avocat général près la cour d'appel de Paris ;

Vu la décision du 1^{er} janvier 2023 des chefs de la cour d'appel de Paris, désignant M. Eric Virbel, avocat général près la cour d'appel de Paris, en qualité de directeur délégué à l'administration régionale judiciaire du ressort de la cour d'appel de Paris, à compter du 1^{er} janvier 2023.

DÉCIDENT :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à M. Eric Virbel, directeur délégué à l'administration régionale judiciaire du ressort de la cour d'appel de Paris, et en cas d'empêchement à ses adjoints, M. Maxime Ribar, Mme Camille Le Douaron, M. Alexis Reguigne et M. Victor Marques-Saloio, et la coordonnatrice des services du SAR, Mme Sandrine El Nouchi-Latouchent dans les domaines suivants :

- La gestion administrative de l'ensemble du personnel (fonctionnaires et magistrats) ;
- La formation du personnel, à l'exception de celle des magistrats ;
- La préparation et l'exécution des budgets opérationnels de programme 101 et 166 ainsi que de la passation des marchés ;
- La gestion des équipements en matière de systèmes d'information ;
- La gestion du patrimoine immobilier et le suivi des opérations d'investissement dans le ressort.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric Virbel et de ses adjoints, M. Maxime Ribar, Mme Camille Le Douaron, M. Alexis Reguigne et M. Victor Marques Saloio, délégation est donnée à M. Bertrand Cresson, responsable adjoint du département comptable budgétaire et des marchés publics, dans le domaine de la préparation et l'exécution des budgets opérationnels des programme 101 et 166, du contrôle interne et de la maîtrise des risques ainsi que de la passation des marchés.

En cas d'absence, la délégation prévue est donnée à :

- Mme Laurie Pretet, cheffe du bureau budgétaire pour le programme 166 pour ce qui concerne la préparation, la programmation et la gestion budgétaire de ce programme ainsi que les nécessités de gestion du parc automobile. En son absence, délégation est faite à Mme Marie-Charlotte Behr, adjointe à la cheffe du bureau budgétaire pour le programme 166, M. Patrice Mathieu, responsable du programme 101 et à Mme Valérie Boyer, directrice des services de greffe judiciaires placée ;
- Mme Anaïs Lalmas, cheffe du bureau comptable, et à Mme Valérie Boyer directrice des services de greffe placée, pour ce qui concerne l'exécution comptable des programmes 101 et 166 ;
- M. Romance BONO, chef du bureau des marchés publics, pour ce qui concerne les attributions relevant de ce bureau et à M. Thomas AZEMA, adjoint au chef du bureau des marchés publics.
- Monsieur Patrice Mathieu, chef du bureau budgétaire pour le programme 101, pour ce qui concerne la préparation, la programmation et l'exécution budgétaire du programme 101 – Accès au droit et à la justice : Actions 01, 02, 03 et 04 ainsi que pour les attributions du service des frais de déplacement. En son absence délégation est donnée à Mme Laurie Pretet, cheffe du bureau budgétaire pour le programme 166.
- M. Sébastien Sabathé, responsable de la cellule « EGIDE », pour ce qui concerne le contrôle interne, la maîtrise du risque et la performance financière.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric Virbel et de ses adjoints, M. Maxime Ribar, Mme Camille Le Douaron, M. Alexis Reguigne et M. Victor Marques Saloio, la délégation prévue à l'article 1 est donnée, concernant le domaine de la gestion des équipements en matière de systèmes d'information et de la formation informatique du personnel à l'exception de celle des magistrats, à M. Laurier Destais, chef du bureau du soutien numérique et à M. Régis Garry, chef de bureau des projets numériques, dans la limite des attributions de ces bureaux.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric Virbel et de ses adjoints, M. Maxime Ribar, Mme Camille Le Douaron, M. Alexis Reguigne et M. Victor Marques Saloio, la délégation prévue à l'article 1 est donnée, concernant le domaine de la gestion du patrimoine immobilier et le suivi des opérations d'investissement dans le ressort à Mme Laëtitia Dehaine, cheffe du bureau immobilier.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Maxime Ribar, délégation est donnée à Mme Camille Dodray, son adjointe, dans le domaine de la gestion des ressources humaines.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Maxime Ribar et de Mme Camille Dodray, son adjointe, délégation est donnée à :

- M. Frédéric David et Mme Claire Vitrich, chargés de mission masse salariale, suivi des effectifs et contrôle interne pour ce qui concerne les attributions relevant de leur périmètre ;
- Mme Amel Melliti, responsable de la gestion des personnels placés et chargée de mission ressources humaines pour ce qui concerne les attributions relevant de son périmètre ;
- Mme Nathalie Barthélémy, chargée de mission ressources humaines et contentieux pour ce qui concerne les attributions relevant de son périmètre ;
- M. Ludovic Spano, chef du bureau des personnels titulaires, Mme Sabine Khettab, adjointe au chef du bureau des personnels titulaires, et Mme Laëtitia Guy, directrice des services de greffe placée, pour ce qui concerne les attributions relevant de ce bureau ;
- Mme Marion Le-Coz, directrice des services de greffe judiciaires, cheffe du bureau des magistrats et des collaborateurs occasionnels du service public, et Monsieur Pierre Laporte, directeur des services de greffe placés, en ce qui concerne les attributions relevant de ce bureau ;
- Mme Flora Caia, cheffe du bureau de la formation et du recrutement, et Mme Nathalie Gouteux adjointe à la cheffe du bureau, pour ce qui concerne les attributions relevant de ce bureau ;
- Mme Karima Rhachi, cheffe du bureau des personnels contractuels, et Mme Elise Chevillon, adjointe à la cheffe de bureau, pour ce qui concerne les attributions relevant de ce bureau (dont les accidents de service subis par les agents contractuels);
- M. Ludovic Spano, Mme Sabine Khettab, et Mme Laëtitia Guy, directrice des services de greffe placée, pour les accidents de service
- M. Ludovic Spano, Mme Sabine Khettab, et Mme Laëtitia Guy, directrice des services de greffe placée, pour les retraites.
- Mme Valentine Du-Verdier, cheffe du bureau des relations sociales et de la qualité de vie au travail, pour ce qui concerne les attributions relevant de ce bureau.

Article 6 : La présente décision sera notifiée aux bénéficiaires des délégations et transmise aux comptables assignataires de la dépense de la cour d'appel de Paris et au contrôleur budgétaire régional.

Article 7 : Le premier président et la procureure générale près ladite cour confient au directeur délégué à l'administration régionale judiciaire l'exécution de la présente décision, qui sera affichée dans les locaux de la cour au service administratif régional et publiée au recueil des actes administratifs des Préfectures de Paris, de la Seine-et-Marne, de l'Essonne, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et de l'Yonne.

La procureure générale

Le premier président

Signé

Signé

Marie-Suzanne LE QUEAU

Jacques BOULARD

Annexe 1 : Agents bénéficiaires de la délégation de signature des chefs de la cour d'appel de Paris pour signer les actes relatifs à la gestion des congés maladie ordinaires (arrêté de placement en congé maladie ordinaire), du département des ressources humaines du service administratif régional de la cour d'appel de Paris

NOM	PRÉNOM	CORPS/GRADE	FONCTION	ACTES	SEUIL (le cas échéant)
BOULEMDASSE	Yasmina	Adjointe administrative	Gestionnaire RH	Arrêté de placement en congé maladie ordinaire	Aucun seuil
VALLEE	Sandrine	Adjointe administrative	Gestionnaire RH	Arrêté de placement en congé maladie ordinaire	Aucun seuil
MOREL	Charles	Adjoint administratif	Gestionnaire RH	Arrêté de placement en congé maladie ordinaire	Aucun seuil
BONNARD	Sylvie	Adjointe administrative	Gestionnaire RH	Arrêté de placement en congé maladie ordinaire	Aucun seuil
OULDALI	Nouria	Contractuelle	Gestionnaire RH	Arrêté de placement en congé maladie ordinaire	Aucun seuil
LEROY	Clotilde	Secrétaire administrative	Gestionnaire RH	Arrêté de placement en congé maladie ordinaire	Aucun seuil
LALAOUI	Wally	Secrétaire administratif	Gestionnaire RH	Arrêté de placement en congé maladie ordinaire	Aucun seuil
OUKINA	Zakia	Adjointe administrative	Gestionnaire RH	Arrêté de placement en congé maladie ordinaire	Aucun seuil
DAHLANI	Moinroukia	Adjointe administrative	Gestionnaire RH	Arrêté de placement en congé maladie ordinaire	Aucun seuil
BOUCHET	Allison	Adjointe administrative	Gestionnaire RH	Arrêté de placement en congé maladie ordinaire	Aucun seuil
KIAL	Fadila	Adjointe administrative	Gestionnaire RH	Arrêté de placement en congé maladie ordinaire	Aucun seuil
TCHOUMBE-FANKAM	Christelle	Secrétaire administrative	Gestionnaire RH	Arrêté de placement en congé maladie ordinaire	Aucun seuil
MATEO	Paula	Adjointe administrative	Gestionnaire RH	Arrêté de placement en congé maladie ordinaire	Aucun seuil
KINNOO	Nivedita	Secrétaire administrative	Gestionnaire RH	Arrêté de placement en congé maladie ordinaire	Aucun seuil
LEPINE	Inès	Secrétaire administrative	Gestionnaire RH	Arrêté de placement en congé maladie ordinaire	Aucun seuil

Cour d'appel de Paris

75-2025-12-01-00006

Décision portant délégation de signature en
matière de gestion des rémunérations



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 1^{er} décembre 2025

DÉCISION PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE GESTION DES RÉMUNÉRATIONS

Le premier président de la cour d'appel de Paris, Jacques Boulard,

La procureure générale près ladite cour, Marie-Suzanne Le Quéau,

Vu les articles R-312-65 et suivants du code de l'organisation judiciaire et notamment ses articles R. 312-66 (ordonnancement secondaire des dépenses et recettes), R. 312-69 (absence ou empêchement du premier président) et R. 312-70 (rôle et missions des services administratifs régionaux) ;

Vu la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n°2005-779 du 12 juillet 2005 ;

Vu le décret n°2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 11 juillet 2022 portant nomination de M. Jacques Boulard aux fonctions de premier président de la cour d'appel de Paris ;

Vu le décret du 31 juillet 2023 portant nomination de Mme Marie-Suzanne Le Quéau aux fonctions de procureure générale de la cour d'appel de Paris ;

DÉCIDENT :

Article 1^{er} : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic Spano, chef du bureau des personnels titulaires, de Mme Sabine Khettab, adjointe au chef du bureau des personnels titulaires, et de Mme Laëtitia Guy, directrice des services de greffe judiciaires placée, délégation de signature est donnée aux agents figurant nominativement dans l'annexe 1 de la présente décision à l'effet de signer les actes relatifs à la gestion de la paye, exécutés par le bureau des personnels titulaires du département des ressources humaines du service administratif régional de la cour d'appel de Paris.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic Spano, chef du bureau des personnels titulaires, de Mme Sabine Khettab, adjointe au chef du bureau des personnels titulaires, de Mme Laëtitia Guy, directrice des services de greffe judiciaires placée et des agents figurant nominativement dans l'annexe 1 de la présente décision, délégation de signature est donnée à :

- Mme Karima Rhachi, cheffe du bureau des personnels contractuels, et Mme Elise Chevillon, son adjointe, ainsi qu'à Mme Marion Le Coz, cheffe du bureau des magistrats et des collaborateurs occasionnels du service public, et M. Pierre Laporte, directeur des services de greffe placé,

à l'effet de signer les actes relatifs à la gestion de la paye exécutés par le bureau des personnels titulaires du département des ressources humaines du service administratif régional de la cour d'appel de Paris.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Karima Rhachi, cheffe du bureau des personnels contractuels, et de Mme Elise CHEVILLON, adjointe à la cheffe du bureau des personnels contractuels, délégation de signature est donnée aux agents figurant nominativement dans l'annexe 2 de la présente décision à l'effet de signer les actes relatifs à la gestion de la paye, exécutés par le bureau des personnels contractuels du département des ressources humaines du service administratif régional de la cour d'appel de Paris.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Karima Rhachi, cheffe du bureau des personnels contractuels, de Mme Elise Chevillon, adjointe à la cheffe du bureau des personnels contractuels, et des agents figurant nominativement dans l'annexe 2 de la présente décision, délégation de signature est donnée à :

- M. Ludovic Spano, chef du bureau des personnels titulaires, à Mme Sabine Khettab, son adjointe, à Mme Laëtitia Guy, directrice des services de greffe judiciaires placée, ainsi qu'à Mme Marion Le Coz, cheffe du bureau des magistrats et des collaborateurs occasionnels du service public, et M. Pierre Laporte, directeur des services de greffe placé,

à l'effet de signer les actes relatifs à la gestion de la paye, exécutés par le bureau des personnels contractuels du département des ressources humaines du service administratif régional de la cour d'appel de Paris.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marion Le Coz, cheffe du bureau des magistrats et des collaborateurs occasionnels du service public, et de M. Pierre Laporte, directeur des services de greffe placé, délégation de signature est donnée aux agents figurant nominativement dans l'annexe 3 de la présente décision à l'effet de signer les actes relatifs à la gestion de la paye, exécutés par le bureau des magistrats et des collaborateurs occasionnels du service public du département des ressources humaines du service administratif régional de la cour d'appel de Paris.

Article 6 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marion Le Coz, cheffe du bureau des magistrats et des collaborateurs occasionnels du service public, de M. Pierre Laporte, directeur des services de greffe placé, et des agents figurant nominativement dans l'annexe 3 de la présente décision, délégation de signature est donnée à :

- M. Ludovic Spano, chef du bureau des personnels titulaires, à Mme Sabine Khettab, son adjointe, à Mme Laëticia Guy, directrice des services de greffe judiciaires placée, à Mme Karima Rhachi, cheffe du bureau des personnels contractuels, et à Mme Elise Chevillon, son adjointe,

à l'effet de signer les actes relatifs à la gestion de la paye, exécutés par le bureau des magistrats et des collaborateurs occasionnels du service public du département des ressources humaines du service administratif régional de la cour d'appel de Paris.

Article 7 : La présente décision sera notifiée aux bénéficiaires de la délégation et transmise au comptable assignataire de la paye.

Article 8 : Le premier président et la procureure générale près ladite cour chargent, conjointement, le directeur délégué à l'administration régionale judiciaire de l'exécution de la présente décision qui sera affichée dans les locaux de la cour au service administratif régional et publiée aux recueils des actes administratifs des préfectures de Paris, de la Seine-et-Marne, de l'Essonne, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et de l'Yonne.

La procureure générale

Le premier président

Signé

Signé

Marie-Suzanne LE QUEAU

Jacques BOULARD

Annexe 1 – Agents bénéficiaires de la délégation de signature des chefs de la cour d’appel de Paris pour signer les actes relatifs à la gestion de la paye, exécutés par le **bureau de la gestion des personnels titulaires** du département des ressources humaines du service administratif régional de la cour d’appel de Paris (programme P166) :

Chefs de pôle

NOM	PRENOM	CORPS/GRADE	FONCTION	ACTES	SEUIL (le cas échéant)
LARBI	Zorah	Secrétaire administrative RGRH adjoint	Cheffe de pôle au bureau des personnels titulaires	Tout acte à l’exception des avis de mise en recouvrement, de la validation des titres à valider, des autorisations de paiement des primes spéciales et spécifiques d’installation	Aucun seuil
TACHE	Yasmina	Secrétaire administrative RGRH adjoint	Cheffe de pôle au bureau des personnels titulaires	Tout acte à l’exception des avis de mise en recouvrement, de la validation des titres à valider, des autorisations de paiement des primes spéciales et spécifiques d’installation	Aucun seuil
SRINIVASSANE	Kamala	Secrétaire administrative	Chargée de mission RH-paie au bureau des personnels titulaires	Tout acte à l’exception des avis de mise en recouvrement, de la validation des titres à valider, des autorisations de paiement des primes spéciales et spécifiques d’installation	Aucun seuil
REMIL	Najet	Secrétaire administrative	Cheffe de pôle au bureau des personnels titulaires	Tout acte à l’exception des avis de mise en recouvrement, de la validation des titres à valider, des autorisations de paiement des primes spéciales et spécifiques d’installation	Aucun seuil
MADANI	Abderrazzak	Cadre greffier placé	Cheffe de pôle au bureau des personnels titulaires	Tout acte à l’exception des avis de mise en recouvrement, de la validation des titres à valider, des autorisations de paiement des primes spéciales et spécifiques d’installation	Aucun seuil

Annexe 2 – Agents bénéficiaires de la délégation de signature des chefs de la cour d’appel de Paris pour signer les actes relatifs à la gestion de la paye, exécutés par le **bureau de la gestion des personnels contractuels** du département des ressources humaines du service administratif régional de la cour d’appel de Paris (programme P166) :

Chefs de pôle

NOM	PRENOM	CORPS/GRADE	FONCTION	ACTES	SEUIL (<i>le cas échéant</i>)
LALAOUI	Wally	Secrétaire administratif	Chef de pôle au bureau des personnels contractuels	Tout acte à l’exception des avis de mise en recouvrement et de la validation des titres à valider	Aucun seuil
KINNOO	Nivedita	Secrétaire administrative	Cheffe de pôle au bureau des personnels contractuels	Tout acte à l’exception des avis de mise en recouvrement et de la validation des titres à valider	Aucun seuil
LEROY	Clotilde	Secrétaire administrative	Cheffe de pôle au bureau des personnels contractuels	Tout acte à l’exception des avis de mise en recouvrement et de la validation des titres à valider	Aucun seuil
WILLIAMS	Tania	Secrétaire administrative	Cheffe de pôle au bureau des personnels contractuels	Tout acte à l’exception des avis de mise en recouvrement et de la validation des titres à valider	Aucun seuil

Annexe 3 – Agents bénéficiaires de la délégation de signature des chefs de la cour d’appel de Paris pour signer les actes relatifs à la gestion de la paye, exécutés par le **bureau des magistrats et des collaborateurs occasionnels du service public** du service administratif régional de la cour d’appel de Paris (programme P166) :

Chefs de pôle

NOM	PRENOM	CORPS/GRADE	FONCTION	ACTES	SEUIL (<i>le cas échéant</i>)
LEPINE	Inès	Secrétaire administrative	Cheffe de pôle au bureau des magistrats	Tout acte à l’exception des avis de mise en recouvrement, de la validation des titres à valider, des autorisations de paiement des primes spéciales et spécifiques d’installation	Aucun seuil

Cour d'appel de Paris

75-2025-12-01-00008

Décision portant délégation de signature pour le
fonctionnement du pôle Chorus



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 1^{er} décembre 2025

DÉCISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE POUR LE FONCTIONNEMENT DU POLE CHORUS

Le premier président de la cour d'appel de Paris, Jacques Boulard,

La procureure générale près ladite cour, Marie-Suzanne Le Quéau,

Vu le code de l'organisation judiciaire et notamment ses articles R. 312-70 (rôle et missions des services administratifs régionaux), R. 312-166 (ordonnancement secondaire des dépenses et recettes), R. 312-67 (compétences en matière de marchés publics), R. 312-69 (absence ou empêchement du premier président) ;

Vu la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n°2005-779 du 12 juillet 2005 ;

Vu la loi organique n°2021-1836 du 28 décembre 2021 relative à la modernisation de la gestion des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu les articles R-312-65 et suivants du code de l'organisation judiciaire ;

Vu le décret du 11 juillet 2022 portant nomination de M. Jacques Boulard aux fonctions de premier président de la cour d'appel de Paris ;

Vu le décret du 31 juillet 2023 portant nomination de Mme Marie-Suzanne Le Quéau aux fonctions de procureure générale de la cour d'appel de Paris ;

DECIDENT :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée aux agents figurant nominativement dans l'annexe 1 de la présente décision à l'effet de signer les actes d'ordonnancement secondaire en dépenses et en recettes exécutés par le Pôle Chorus hébergé au service administratif régional de la cour d'appel de Paris.

Sont exclus de cette délégation, les ordres de réquisition du comptable public assignataire et les décisions de passer outre aux refus de visa du contrôleur financier local.

Article 2 : Délégation de signature est donnée aux agents figurant nominativement dans l'annexe 1 de la présente décision, dans les conditions de seuil indiquées, à l'effet de signer les bons de commande, actes relevant du pouvoir adjudicateur, exécutés par le pôle Chorus.

Article 3 : La présente décision sera notifiée aux bénéficiaires de la délégation et transmise au comptable assignataire de la dépense de la cour d'appel de Paris hébergeant le pôle Chorus et au contrôleur financier régional.

Article 4 : Le premier président et la procureure générale près ladite cour chargent, conjointement, le directeur délégué à l'administration régionale judiciaire de l'exécution de la présente décision qui sera affichée dans les locaux de la cour au service administratif régional et publiée aux recueils des actes administratifs des préfectures de Paris, de la Seine-et-Marne, de l'Essonne, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et de l'Yonne.

La procureure générale

Le premier président

Signé

Signé

Marie-Suzanne LE QUEAU

Jacques BOULARD

Annexe 1 – Agents bénéficiaires de la délégation de signature des chefs de la cour d’appel de Paris pour signer les actes d’ordonnancement secondaires dans Chorus (programme 0166, programme 0101) :

Responsable de la gestion budgétaire des marchés publics en charge du bureau de la commande publique

Chefs de service

NOM	PRENOM	CORPS/GRADE	FONCTION	ACTES	SEUIL (<i>le cas échéant</i>)
MARQUES SALOIO	Victor	Directeur des services de greffe judiciaires	Responsable de la gestion budgétaire en charge du département budgétaire, comptable et des marchés publics	Tout acte dans Chorus	Aucun seuil pour l’ordonnancement secondaire délégué
BONO	Romance	Directeur des services de greffe judiciaires	Responsable de la gestion budgétaire des marchés publics en charge du bureau de la commande publique	Tout acte dans Chorus	Aucun seuil pour l’ordonnancement secondaire délégué
AZEMA	Thomas	Directeur des services de greffe judiciaires	Responsable de la gestion budgétaire en charge du bureau de la commande publique	Tout acte dans Chorus	Aucun seuil pour l’ordonnancement secondaire délégué
CRESSON	Bertrand	Directeur des services de greffe judiciaires	Responsable de la gestion budgétaire, adjoint en charge du département budgétaire, comptable et des marchés publics	Tout acte dans Chorus	Aucun seuil pour l’ordonnancement secondaire délégué
LALMAS	Anaïs	Directrice des services de greffe judiciaires	Responsable de la gestion budgétaire	Tout acte dans Chorus	Aucun seuil pour l’ordonnancement secondaire délégué

BOYER	Valérie	Directrice des services de greffe judiciaires	Directrice des services de greffe judiciaires placée	Tout acte dans Chorus	Aucun seuil pour l'ordonnancement secondaire délégué
MATHIEU	Patrice	Attaché d'administration	Responsable de la gestion budgétaire	Tout acte dans Chorus	Aucun seuil pour l'ordonnancement secondaire délégué
BEHR	Marie-Charlotte	Directrice des services de greffe judiciaires	Responsable de la gestion budgétaire	Tout acte dans Chorus	Aucun seuil pour l'ordonnancement secondaire délégué
MORENO-MARTOS	Teresa	Contractuel A	Contrôleur de gestion / Data analyst	Tout acte dans Chorus	Aucun seuil pour l'ordonnancement secondaire délégué
PRETET	Laurie	Directrice des services de greffe judiciaires	Responsable de la gestion budgétaire	Tout acte dans Chorus	Aucun seuil pour l'ordonnancement secondaire délégué
SABATHE	Sébastien	Directeur des services de greffe judiciaires	Responsable de la gestion budgétaire chargé de mission frais de justice	Tout acte dans Chorus	Aucun seuil pour l'ordonnancement secondaire délégué

BERTAGNA	Elise	Contractuelle A	Acheteur public	Tout acte dans Chorus	Aucun seuil pour l'ordonnancement secondaire délégué
----------	-------	-----------------	-----------------	-----------------------	--

Responsables des Engagements Juridiques

NOM	PRENOM	CORPS/GRADE	FONCTION	ACTES	SEUIL (<i>le cas échéant</i>)
EUSTACHE	Anaïs	Secrétaire Administrative	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement, des recettes et des engagements de tiers	Tout acte de validation dans Chorus	Aucun seuil pour la signature des bons de commande
GILLES	Séverine	Secrétaire Administrative	Faisant fonction de responsable de la gestion budgétaire adjoint	Tout acte de validation dans Chorus	Aucun seuil pour la signature des bons de commande
FAGLA	Carmélie	Secrétaire Administrative	Faisant fonction de responsable de la gestion budgétaire adjoint	Tout acte de validation dans Chorus	Aucun seuil pour la signature des bons de commande
GAUDY	Béatrice	Greffière	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement, de la comptabilité auxiliaire des immobilisations, des recettes et des engagements de tiers	Tout acte de validation dans Chorus	Aucun seuil pour la signature des bons de commande
ELATRE	Sévrine	Secrétaire Administrative	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement, des recettes et des engagements de tiers	Tout acte de validation dans Chorus	Aucun seuil pour la signature des bons de commande
IMOUMENACENE	Kamelia	Faisant fonction de Secrétaire Administrative	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement, des recettes et des engagements de tiers	Tout acte de validation dans Chorus	Aucun seuil
JAGODZINSKI	Martine	Greffière	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement, des recettes et des engagements de tiers	Tout acte de validation dans Chorus	Aucun seuil pour la signature des bons de commande
MALHERBE	Viviane	Secrétaire Administrative	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement, des recettes et des engagements de tiers	Tout acte de validation dans Chorus	Aucun seuil pour la signature des bons de commande

5

ROUSSET	Samantha	Secrétaire Administrative	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement, des recettes et des engagements de tiers	Tout acte de validation dans Chorus	Aucun seuil pour la signature des bons de commande
STASZICK	Christelle	Secrétaire Administrative	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement, des recettes et des engagements de tiers	Tout acte de validation dans Chorus	Aucun seuil pour la signature des bons de commande
TENDA	Christelle	Greffière placée	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement, des recettes et des engagements de tiers	Tout acte de validation dans Chorus	Aucun seuil pour la signature des bons de commande
WALTER	Virginia	Secrétaire Administrative	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement, des recettes et des engagements de tiers et de la comptabilité auxiliaire des immobilisations	Tout acte de validation dans Chorus	Aucun seuil pour la signature des bons de commande

Gestionnaires

NOM	PRENOM	CORPS/GRADE	FONCTION	ACTES	SEUIL (le cas échéant)
ATTALI	Sandra	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
AVRAM	Elena	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
BASTARD	Marc	Adjoint Administratif	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
BENABI	Wassila	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
BERIGUETE CARBALLO	Florian	Adjoint Administratif	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
BOGARD	Karine	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
BOULE	Laure	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
COESY	Aurélie	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil

DALSCENT	Valérie	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
DEMARTHE	Martine	Contractuelle C	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
ELHOUARI	Céline	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
ESSIANE	Wilfried	Contractuel B	Gestionnaire contrôle interne financier	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
FRICKERT	Caroline	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
GHLIS	Nesrine	Contractuelle C	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
GREGOIRE	Olivier	Adjoint Administratif	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
GRAINE	Catherine	Adjointe administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
HABASSI	Leila	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
HADDAD	Sonia	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
HAMMAOUI	Akim	Adjoint Administratif	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
JONVAL	Vincent	Adjoint Administratif	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
KABANGA	Françoise	Adjoint administratif	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
LE CANN	Carole	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
LUMON	Priscilla	Contractuelle C	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
METAYER	Jean-Patrick	Adjoint Administratif	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
MOULETTE	Daniella	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil

NEVE	Suzanne	Adjointe administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
NIANZI-GAULARD	Célia	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
POHIL	Mathilda	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
RAJAONARIVELO	Jocelyne	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
RENAUT	Nathalie	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
ROBERT	Laura	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
RYDENG	Séverine	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
SAMBA	Nicaise	Adjoint Administratif	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
SEDECAS	Lydia	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
TANZE	Maximine	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
TRAN DU PHUOC	Jean-Philippe	Adjoint Administratif	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
VENG	Marina	Contractuelle C	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil

Nb : l'intitulé des fonctions est indicatif, ils peuvent être modifiés selon l'organisation retenue. Un même agent, outre le (la) responsable du pôle, peut occuper plusieurs fonctions selon ses rôles et habilitations dans Chorus. Pour assurer la continuité du service, il doit y avoir au moins deux agents (y compris le (la) responsable du pôle chorus) habilités à signer chacun des actes (la signature correspondant à l'opération de validation dans Chorus qui est effectuée en personne par l'agent ayant reçu délégation de signature).

GHU Paris psychiatrie & neurosciences

75-2025-12-01-00004

Délégation de signature (affaires générales)

Délégation n° 2025-025

**DELEGATION DE SIGNATURE
DELEGATION PARTICULIERE AUX AFFAIRES GENERALES**

Le Directeur,

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion, en date du 26 septembre 2024, renouvelant Monsieur Guillaume COUILLARD dans ses fonctions de Directeur du Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 24 septembre 2024 ;
- Considérant l'organisation de la Direction du GHU Paris psychiatrie & neurosciences ;

DECIDE

Article 1

Délégation est donnée à **Monsieur Quentin BOTON, Attaché d'Administration Hospitalière, Responsable des Affaires Générales**, à l'effet de signer au nom du Directeur :

- toutes correspondances ainsi que les attestations, imprimés ou certificats relatifs aux affaires générales,
- toutes conventions relatives aux affaires générales,
- tous bons de commande et attestations de services faits relatifs aux affaires générales,
- les bons de congés des agents placés sous sa responsabilité.

Article 2

Cette délégation annule et remplace la délégation de signature n°2020-083 en date du 24 septembre 2020.

Article 3

La présente délégation sera notifiée pour information à Monsieur le Président du Conseil de surveillance, Monsieur le Directeur de la Délégation Départementale de Paris, Madame la Présidente de la Commission médicale d'établissement, Monsieur le Trésorier Principal, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

Article 4

La présente délégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 1^{er} décembre 2025

Signé

Guillaume COUILLARD
Directeur

GHU Paris psychiatrie & neurosciences

75-2025-11-03-00016

Délégation de signature (direction de
l'innovation organisationnelle, du partenariat
patient et des activités médico-sociales)

DELEGATION DE SIGNATURE
DIRECTION DE L'INNOVATION ORGANISATIONNELLE, DU PARTENARIAT PATIENT ET DES ACTIVITES
MEDICO-SOCIALES

Le Directeur,

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.6143-7 et D.6143- 33 à D.6143-35 ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion, en date du 26 septembre 2024, renouvelant Monsieur Guillaume COUILLARD dans ses fonctions de Directeur du Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 24 septembre 2024 ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion, en date du 20 décembre 2019, nommant Madame Aline COUDRAY au Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 1^{er} janvier 2020 ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion nommant Monsieur Ilan ANDRES en détachement dans le corps des Directeurs d'Hôpitaux au GHU Paris psychiatrie & neurosciences à compter du 10 juin 2025 ;
- Considérant la nomination de Madame Anne-Sophie BOUSSARD en qualité de Directrice de la stratégie et des activités médico-sociales, à compter du 1^{er} novembre 2025 ;
- Considérant l'organigramme de la Direction du GHU Paris psychiatrie & neurosciences ;
- Considérant l'intégration des activités médico-sociales et de la coordination de l'action sociale au sein de la Direction de l'Innovation organisationnelle et du partenariat patient au 1^{er} novembre 2025 ;

DECIDE

Article 1

Délégation est donnée à **Madame Aline COUDRAY, Directrice de l'innovation organisationnelle, du partenariat patient et des activités médico-sociales**, à l'effet de signer au nom du Directeur :

- toutes correspondances liées à l'activité de sa direction ainsi que les décisions, attestations, imprimés ou certificats établis à partir d'informations de la compétence de sa direction,
- toutes décisions et documents relatifs à l'activité du Tiers Lieu MindLink, intégré à la Direction de l'innovation organisationnelle et du partenariat patient, à l'exception de l'accord de consortium et de ses avenants,
- tous documents relatifs à l'activité du Laboratoire d'Accueil et de l'Hospitalité (LAB-AH)
- tous documents relatifs à l'activité du Laboratoire de recherche en santé mentale, sciences humaines et sociales (Labo SM-SHS)
- toutes notes, décisions et documents relatifs à l'organisation, à l'animation de sa direction et à l'encadrement des équipes se trouvant sous sa responsabilité,
- tous contrats et conventions, autres que marchés publics, relatifs à l'activité de sa Direction,

- tous bordereaux, mandats et attestations de service fait.

Article 2

Délégation est donnée à **Madame Anne-Sophie BOUSSARD, Directrice de la stratégie et des activités médico-sociales et de la coordination de l'action sociale aux patients (CASE)**, à l'effet de signer au nom du Directeur tous les documents énumérés à l'article 1 pour ce qui concerne ses domaines de compétences, à savoir la CASE et les activités médico-sociales, à l'exclusion des pôles d'addictologie.

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame COUDRAY, délégation est donnée à Madame BOUSSARD à l'effet de signer les documents de l'article 1 en ce qui concerne les activités du Laboratoire d'Accueil et de l'Hospitalité (LAB-AH), du Laboratoire de recherche en santé mentale, sciences humaines et sociales (Labo SM-SHS) et le Tiers Lieu Mindlink.

Article 3

Délégation est donnée à **Monsieur Ilan ANDRES, Directeur des Ressources Humaines adjoint, Directeur référent addictologie**, à l'effet de signer au nom du Directeur, tous les documents de l'article 1, exclusivement en ce qui concerne l'addictologie, et en particulier les activités du Pôle Moreau de Tours pour le CSAPA Sainte-Anne ainsi que pour le SAVS Epilepsies.

Partie 1 – Laboratoire de l'accueil et de l'hospitalité (LAB-AH) et Laboratoire de recherche en Santé Mentale, Sciences Humaines et Sociales (Labo SM-SHS)

Article 4

Délégation est donnée à **Madame Justine COUBARD MILLOT, Directrice du Laboratoire de l'Accueil et de l'Hospitalité (LAB-AH)** et à **Monsieur Aurélien TROISOEUF, Directeur du Laboratoire de recherche en santé mentale, sciences humaines et sociales (Labo SM-SHS)**, à l'effet de signer au nom du Directeur, chacun dans leur champs de compétence, tous les documents énumérés à l'article 1, à l'exception de ceux relatifs au Tiers Lieu, à la coordination de l'action sociale aux patients ainsi qu'aux activités médico-sociales.

Partie 2 – Activités médico-sociales

Article 5

MAS La Gilquinière et EHPAD du Perray à Epinay-sur-Orge rattachés au Pôle Psychiatrie Dépendance Réhabilitation Perspectives (PDRP)

Délégation est donnée à **Madame Emmanuelle DE BACKER, Attachée d'Administration Hospitalière des structures EHPAD-MAS rattachées au Pôle PDRP**, à l'effet de signer au nom du Directeur, les documents ci-après se rapportant à la gestion de l'EHPAD du Perray et de la MAS la Gilquinière :

- toutes correspondances,
- les décisions, mandats, attestations, certificats, imprimés ou bordereaux établis à partir d'informations de sa compétence,

- tous les contrats et conventions, hors marchés publics, et notamment les contrats de séjours des usagers et les conventions de prestations destinées aux usagers dans la limite des crédits alloués dans le cadre du budget du service,
- les attestations de service fait.

Dans la limite des crédits qui lui sont délégués, Madame Emmanuelle DE BACKER autorise les dépenses relevant du titre 3 des budgets de l'EHPAD du Perray et de la MAS la Gilquinière.

Article 6

MAS La Gilquinière et EHPAD du Perray à Epinay-sur-Orge rattachés au Pôle Psychiatrie Dépendance Réhabilitation Perspectives (PDRP)

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Emmanuelle DE BACKER, délégation est donnée à **Madame Emmanuelle POUJARDIEU, Attachée d'Administration Hospitalière des pôles USLD-Somatique, Addictologie, des unités et structures Psychiatrie Dépendance Réhabilitation rattachées au Pôle PDRP**, à l'effet de signer au nom du Directeur, les documents ci-après se rapportant à la gestion de l'EHPAD du Perray et de la MAS la Gilquinière :

- toutes correspondances, à l'exclusion des courriers destinés aux autorités de tutelles,
- les décisions, mandats, attestations, certificats, imprimés ou bordereaux établis à partir d'informations de sa compétence,
- tous les contrats et conventions, hors marchés publics, et notamment les contrats de séjour des usagers et les conventions de prestations destinées aux usagers dans la limite des crédits alloués dans le cadre du budget du service,
- les attestations de service fait.

Article 7

MAS La Gilquinière et EHPAD du Perray à Epinay-sur-Orge rattachés au Pôle Psychiatrie Dépendance Réhabilitation Perspectives (PDRP)

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Emmanuelle DE BACKER et de Madame Emmanuelle POUJARDIEU, délégation est donnée à **Monsieur Maxime PLUSQUELLEC, Cadre Supérieur de Santé du Pôle PDRP**, à l'effet de signer au nom du Directeur, les documents ci-après se rapportant à la gestion de l'EHPAD du Perray et de la MAS La Gilquinière :

- toutes correspondances, à l'exclusion des courriers destinés aux autorités de tutelles,
- les contrats de séjours des usagers.

Article 8

USLD La Roseraie – Neuilly-sur-Marne

Délégation est donnée à **Madame Emmanuelle POUJARDIEU, Attachée d'Administration Hospitalière des pôles USLD-Somatique, Addictologie, des unités et structures Psychiatrie Dépendance Réhabilitation rattachées au Pôle PDRP** à l'effet de signer au nom du Directeur les documents listés ci-dessous se rapportant à la gestion de l'USLD La Roseraie :

- toutes correspondances,
- les décisions, mandats, attestations, certificats, imprimés ou bordereaux établis à partir d'informations de sa compétence,

- tous les contrats et conventions, hors marchés publics et notamment les contrats de séjours des usagers et les conventions de prestations destinées aux usagers, dans la limite des crédits alloués dans le cadre du budget du service,
- les attestations de service fait.

Article 9

USLD La Roseraie – Neuilly-sur-Marne

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Emmanuelle POUJARDIEU, délégation est donnée à **Madame Emmanuelle DE BACKER, Attachée d'Administration Hospitalière des structures EHPAD-MAS rattachées au Pôle PDRP**, à l'effet de signer au nom du Directeur les documents listés ci-dessous se rapportant à la gestion de l'USLD La Roseraie :

- toutes correspondances, à l'exclusion des courriers destinés aux autorités de tutelles,
- les décisions, mandats, attestations, certificats, imprimés ou bordereaux établis à partir d'informations de sa compétence,
- tous les contrats et conventions, hors marchés publics et notamment les contrats de séjour des usagers et les conventions de prestations destinées aux usagers, dans la limite des crédits alloués dans le cadre du budget du service,
- les attestations de service fait.

Article 10

USLD La Roseraie – Neuilly-sur-Marne

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Emmanuelle POUJARDIEU et de Madame Emmanuelle DE BACKER, délégation est donnée à **Monsieur Pascal BERTIN, Cadre Supérieur de Santé de l'USLD la Roseraie**, à l'effet de signer au nom du Directeur :

- toutes correspondances liées à l'activité de son service, à l'exclusion des courriers destinés aux autorités de tutelles,
- les contrats de séjour des usagers.

Article 11

CSAPA Sainte-Anne et SAVS Epilepsies

Délégation est donnée à **Madame Delphine BOURDEAU, Cadre Supérieure de Santé du CSAPA Sainte-Anne et du SAVS Epilepsies** et à **Madame Emmanuelle POUJARDIEU, Attachée d'Administration Hospitalière des pôles USLD-Somatique, Addictologie, des unités et structures Psychiatrie Dépendance Réhabilitation rattachées au Pôle PDRP**, à l'effet de signer au nom du Directeur toutes correspondances liées à l'activité du CSAPA Sainte-Anne et du SAVS Epilepsies ainsi que les attestations, imprimés ou certificats établis à partir d'informations relevant de leurs compétences.

Article 12

SAVS Epilepsies

Délégation est donnée à **Madame Carole LEPAGNOT, Cadre Socio-Educatif du SAVS Epilepsies**, à l'effet de signer au nom du Directeur les documents suivants se rapportant à l'activité du SAVS Epilepsies :

- toutes correspondances, à l'exclusion des courriers destinés aux autorités de tutelles,
- les décisions, mandats, attestations, certificats, imprimés ou bordereaux établis à partir d'informations relevant de sa compétence,
- tous les contrats et conventions, hors marchés publics, et notamment les contrats de séjours des usagers et les conventions de prestations destinées aux usagers, dans la limite des crédits alloués dans le cadre du budget du service.

Partie 3 - Coordination de l'action sociale et éducative

Article 13

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame BOUSSARD, délégation est donnée à **Madame Farah CHOUAF, Responsable administrative de la Coordination de l'action sociale et éducative, Attachée d'administration hospitalière**, à l'effet de signer au nom du Directeur :

- Les secours aux patients de tous les services du GHU Paris, notamment ceux dont le montant est supérieur à 160 €,
- Les rapatriements de patients à l'étranger.

Article 14

Délégation est donnée à **Madame Aurore DAUSSY, Cadre socio-éducatif** et à **Monsieur Gilles NICOLAS, Cadre socio-éducatif**, à l'effet de signer au nom du Directeur :

- Les secours aux patients dont le montant est inférieur ou égal à 160€,
- toutes notes de service, notes d'information, courriers internes et externes établis à partir d'informations relevant de leur compétence,
- Les attestations sur l'honneur relative aux pièces justificatives manquantes du dossier de demande d'aide médicale de l'Etat.

Partie 4 - Accueil Familial Thérapeutique

Article 15

Délégation est donnée à **Madame Emmanuelle POUJARDIEU, Attachée d'Administration Hospitalière des pôles USLD-Somatique, Addictologie, des unités et structures Psychiatrie Dépendance Réhabilitation rattachées au Pôle PDRP** à l'effet de signer au nom du Directeur les agréments, renouvellement d'agréments et les relevés d'heures mensuels des accueillants familiaux thérapeutiques.

Dispositions finales

Article 16

La présente délégation remplace la délégation n°2025-014 relative à Direction de la politique médicale, politique sociale et médico-sociale en date du 10 juillet 2025 ainsi que la délégation

n°2024-032 relative à la Direction de l'Innovation Organisationnelle et du Partenariat Patient en date du 21 novembre 2024. Elle prend effet à compter de sa date de signature.

Article 17

La présente délégation sera notifiée pour information au Président du Conseil de Surveillance, à la Présidente de la Commission Médicale d'Établissement, à la Délégation Départementale de Paris, à la Trésorerie Principale, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

Article 18

La présente délégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 3 novembre 2025

Signé

Guillaume COUILLARD
Directeur

Préfecture de Police

75-2025-12-02-00010

Arrêté 2025-01636 du 02 décembre 2025
accordant délégation de la signature
préfectorale au sein de la direction des
ressources humaines

arrêté n° 2025-01636
accordant délégation de la signature préfectorale
au sein de la direction des ressources humaines

Le préfet de police,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la fonction publique, notamment son article L417-5 ;

VU le décret n° 2003-737 du 1^{er} août 2003 portant création d'un secrétariat général pour l'administration à la préfecture de police ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment son article 77 ;

VU le décret n° 2006-1780 du 23 décembre 2006 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;

VU le décret n° 2014-296 du 6 mars 2014 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et du code de la sécurité intérieure ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-00641 du 7 août 2009 modifié relatif à l'organisation de la préfecture de police ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2022-00288 du 23 mars 2022 modifié relatif aux missions et à l'organisation de la direction des ressources humaines ;

VU le décret du 22 octobre 2025 par lequel M. Patrice FAURE, administrateur de l'Etat du troisième grade, directeur de cabinet du Président de la République, est nommé préfet de police (groupe I), à compter du 23 octobre 2025 ;

VU le décret du 22 octobre 2025 par lequel Mme Élise LAVIELLE (née BAS), directrice adjointe du cabinet du préfet de police, est nommée préfète, secrétaire générale pour l'administration de la préfecture de police, à compter du 1^{er} décembre 2025 ;

VU le décret du 16 octobre 2023 par lequel M. Guillaume DOUHERET, administrateur de l'État du grade transitoire, est nommé directeur des ressources humaines au secrétariat général pour l'administration de la préfecture de police ;

VU le décret du 22 septembre 2025 par lequel Mme Bénédicte MARGENET-BAUDRY, contrôleur générale des services actifs de la police nationale, sous-directrice de la gestion opérationnelle à la direction de l'ordre public et de la circulation de la préfecture de police à Paris (75), est nommée inspectrice générale des services actifs de la police nationale, directrice adjointe des ressources humaines à la préfecture de police à Paris (75) ;

CONSIDÉRANT que M. Guillaume DOUHERET a cessé, de fait, d'exercer ses fonctions de directeur des ressources humaines ;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral du 23 mars 2022 susvisé, le directeur adjoint assure l'intérim des fonctions de directeur en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier ;

SUR proposition de la préfète, secrétaire générale pour l'administration,

ARRÊTE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Bénédicte MARGENET-BAUDRY, inspectrice générale des services actifs de la police nationale, directrice adjointe des ressources humaines, chargée de l'intérim des fonctions de directeur des ressources humaines, directement placée sous l'autorité de la préfète, secrétaire générale pour l'administration de la préfecture de police, à l'effet de signer, au nom du préfet de police et dans la limite de ses attributions, tous actes, arrêtés, décisions et pièces comptables, à l'exception de ceux relatifs :

- à la gestion des personnels appartenant à des corps recrutés par la voie de l'Institut national du service public et de l'École Polytechnique ;
- à la nomination du directeur et du sous-directeur du laboratoire central, du directeur de l'institut médico-légal, de l'architecte de sécurité en chef, du médecin-chef du service de la médecine statutaire et de contrôle, du médecin-chef de l'infirmierie psychiatrique ;
- à la notation et l'évaluation des personnels qui n'appartiennent pas aux services de gestion administrative et financière placés sous son autorité directe.

En outre, délégation est également donnée à Mme Bénédicte MARGENET-BAUDRY pour l'ordonnancement de la paye des agents administratifs et techniques du ministère de l'intérieur affectés dans les unités de la région de gendarmerie d'Île-de-France situées dans le ressort du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris, et pour les décisions de sanctions à l'encontre des policiers adjoints affectés dans le ressort du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI) de la zone de défense et de sécurité de Paris.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Bénédicte MARGENET-BAUDRY, la délégation qui lui est consentie à l'article 1 est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- Mme Florence VALENZA-PAILLARD, administratrice de l'État du deuxième grade, sous-directrice de la prévention et de la qualité de vie au travail ;
- Mme Marie-Astrid CÉDÉ, commissaire général de la police nationale, sous-directrice de la formation ;
- M. Olivier GIROD, administrateur de l'État du deuxième grade, sous-directeur des personnels ;
- M. Charles MIRMAN, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, secrétaire général.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Bénédicte MARGENET-BAUDRY, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par M. Claude DUFOUR, médecin-chef, chef du service de la médecine statutaire et de contrôle, et, en cas d'absence ou d'empêchement, par M. Laurent SUIRE, médecin-chef adjoint, directement placés sous l'autorité de M. Claude DUFOUR, et Mme Séverine FOURNIER, secrétaire administrative de classe normale, responsable administrative du service de la médecine statutaire et de contrôle.

Délégation est donnée, dans l'application informatique financière de l'État « Chorus Formulaires », aux fins de certification du service fait, aux agents ci-après désignés, dans la limite de leurs attributions respectives :

- Mme Séverine FOURNIER, secrétaire administrative de classe normale, responsable administrative du service ;
- Mme Lydia MILASEVIC, adjointe administrative principale de 1^{ère} classe, secrétariat du médecin.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier GIROD, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Olivier COMPAIN, administrateur de l'État du deuxième grade, adjoint au sous-directeur des personnels ;
- Mme Catherine DUCASSE, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, cheffe du service de gestion des personnels administratifs, techniques, scientifiques et spécialisés et, en cas d'absence ou d'empêchement, par Mme Béatrice TANGUY, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjointe à la cheffe de service ;
- Mme Suzy GAPPA, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, cheffe du service de la synthèse et des ressources et, en cas d'absence ou d'empêchement, par M. Antoine BALAS, attaché principal de l'intérieur et de l'outre-mer, adjoint à la cheffe du service de la synthèse et des ressources ;
- Mme Isabelle KNOWLES, administratrice de l'Etat, cheffe du service de gestion des personnels de la police nationale, et, en cas d'absence ou d'empêchement, par M. Sébastien CREUSOT, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjoint à la cheffe du service ;
- Mme Violaine ROQUES, attachée hors classe de l'intérieur et de l'outre-mer, cheffe du service du recrutement et, en cas d'absence ou d'empêchement, par Mme Muriel DRIGHES, conseillère d'administration du ministère de l'intérieur et de l'outre-mer, adjointe à la cheffe du service.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Astrid CÉDÉ, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par M. Frédéric SEGURA, commissaire divisionnaire de police, adjoint à la sous-directrice de la formation, M. Guillaume JUTARD, commandant divisionnaire fonctionnel, chef du département des formations, et Mme Joëlle LUKUSA, commandant divisionnaire fonctionnel, cheffe État-major.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florence VALENZA-PAILLARD, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de ses attributions, par Mme Catherine FOURCHEROT, administratrice de l'État, adjointe à la sous-directrice de la prévention et de la qualité de vie au travail.

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Charles MIRMAN, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de ses attributions, par Mme Anne GUNTHER, attachée principale d'administration de l'État, secrétaire générale adjointe.

Article 8

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle KNOWLES et de M. Sébastien CREUSOT, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- Mme Magalie BECHONNET, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, cheffe du bureau des rémunérations et des pensions, et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Fanny TILLY, attachée principale d'administration de l'État, adjointe à la cheffe du bureau. En cas d'absence ou d'empêchement de ces dernières, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :
 - Mme Nadia ALIDOR, secrétaire administrative de classe supérieure de l'intérieur et de l'outre-mer, cheffe de la section paie CEA petite couronne ;
 - Mme Perrine CROISIC, secrétaire administrative de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer, cheffe de la section indemnités ;
 - Mme Touria BEN MIRA, secrétaire administrative de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer, cheffe de la section congés bonifiés et affiliations rétroactives ;

- M. Jérémy LANOUE, secrétaire administratif de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer, chef de la section RIFSEEP État ;
- Mme Sylvie LEBESLOUR, secrétaire administrative de classe supérieure de l'intérieur et de l'outre-mer, cheffe de la section paie PATS petite couronne ;
- Mme Etienna LEPINAY, secrétaire administrative de classe supérieure de l'intérieur et de l'outre-mer, cheffe de la section paie CRS et personnels civils de la gendarmerie nationale ;
- Mme Gladys LOUIS ALEXANDRE, secrétaire administrative de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer, cheffe de la section pensions, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Philippe BABIN de LIGNAC, secrétaire administratif de classe supérieure de l'intérieur et de l'outre-mer, gestionnaire de la section pensions ;
- Mme Mylène PAILLET, secrétaire administrative de classe exceptionnelle de l'intérieur et de l'outre-mer, cheffe de la section paie PATS grande couronne ;
- Mme Corinne PARMENTIER, secrétaire administrative de classe exceptionnelle de l'intérieur et de l'outre-mer, cheffe du pôle rémunérations – site de Versailles ;
- Mme Marie-Claude ROMAIN, secrétaire administrative de classe supérieure de l'intérieur et de l'outre-mer, cheffe de la section paie CEA grande couronne ;
- Mme Sindy SAFFON, secrétaire administrative de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer, cheffe de la section des policiers adjoints et des cadets de la République ;
- M. Willy SAINTE-MARIE, secrétaire administratif de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer, chef de la section paie des personnels administratifs, techniques, scientifiques et spécialisés - Paris ;
- Mme Cindy VANEE, secrétaire administrative de classe normale des administrations parisiennes, cheffe de la section paie CCD, CC et réserve ;
- Mme Sarah BEN KHALED, secrétaire administrative de classe normale des administrations parisiennes, cheffe de la section paie CEA Paris ;
- Mme Myriam BENHAMMOU, attachée principale d'administration de l'Etat, cheffe du bureau des affaires médicales police, et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Mylène DAUBERTON-MERI, secrétaire administrative de classe supérieure de l'intérieur et de l'outre-mer, adjointe à la cheffe de bureau ;
- Mme Ingrid LATOUR, commandante divisionnaire fonctionnelle de police, cheffe du bureau des commissaires et officiers de police ;
- M. Christophe LEGOUIX, attaché principal d'administration de l'État, chef du bureau de la discipline police, et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Samia FETTOUM, attachée d'administration de l'État, adjointe au chef de bureau ;
- Mme Elisabeth LAFONT, secrétaire administrative de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer, cheffe de la section du dialogue social ;
- Mme Isabelle SOUSSAN, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, cheffe du bureau du corps d'encadrement et d'application et des policiers adjoints, et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Véronique-Anne BLONDEL, attachée hors classe d'administration de l'État, adjointe à la cheffe de bureau.

Article 9

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine DUCASSE et de Mme Béatrice TANGUY, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- Mme Yamina BOUSALAH, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du bureau des rémunérations et des pensions, M. Dimitri WIELICZKO, secrétaire administratif de classe exceptionnelle des administrations parisiennes, adjoint à la cheffe du bureau, Mme Sandrine REMAUD, secrétaire administrative de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer, cheffe de la section RIFSEEP, M. Loïc DIRAISON, secrétaire administratif de classe exceptionnelle des administrations parisiennes, chef de la section des rémunérations des personnels des administrations parisiennes, Mme Françoise RISEMONDE, secrétaire administrative de classe normale des administrations parisiennes, adjointe au chef de la section des rémunérations des

personnels des administrations parisiennes, Mme Céline JOURDE, secrétaire administrative de classe exceptionnelle des administrations parisiennes, cheffe de la section des pensions et validation des services et Mme Sounia GHENNOUM, secrétaire administrative de classe normale des administrations parisiennes, cheffe de la section synthèse et contrôle de la paie.

- M. Gabriel CHAVALAUDRA-CARBON, attaché d'administration de l'État, chef du bureau des affaires médicales et Mme Zahoua BENIKEN, secrétaire administrative de classe normale des administrations parisiennes, adjointe au chef du bureau. En cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :
 - Mme Laetitia MERLO, secrétaire administrative de classe normale des administrations parisiennes, cheffe de la section des blessures en service et des temps médicaux ;
 - Mme Angélique MOREL, secrétaire administrative de classe normale des administrations parisiennes, cheffe de la section des conseils médicaux ;
- M. Pierre-Alexandre DEBRINSKI, attaché principal d'administration de l'État, chef du bureau du dialogue social, de la discipline et des statuts, M. Morgan DESHAYES, attaché d'administration de l'État, adjoint au chef du bureau et Mme Jeanne POUYE, attachée d'administration de l'État, adjointe au chef du bureau ;
- M. Mickaël HERY-SAUTOT, attaché d'administration de l'État, chef du bureau des personnels techniques, scientifiques et spécialisés et Mme Méliné GUIRAGOSSIAN, contractuelle administrative de catégorie A, adjointe au chef du bureau, et pour signer les états de service, Mme Ophélie DELECOURT, secrétaire administrative de classe normale des administrations parisiennes, adjointe à la cheffe de section des personnels techniques et scientifiques des administrations parisiennes, M. Khalilou WAGUE, secrétaire administratif de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer, chef de la section des personnels techniques et scientifiques de l'État et Mme Magalie LEPOIRE, secrétaire administrative de classe normale des administrations parisiennes, adjointe au chef de la section des personnels techniques et scientifiques de l'État ;
- M. Laurent LE GOUIC, attaché principal d'administration de l'État, chef du bureau des personnels administratifs, et Mme Cécile DARTOIS, attachée d'administration de l'État, adjointe au chef du bureau, et, pour signer les états de service, Mme Virginie CHEROY, secrétaire administrative de classe exceptionnelle des administrations parisiennes, cheffe de la section des agents A, B et C de la Ville, Mme Farida FOUUDA, secrétaire administrative de classe supérieure de l'intérieur et de l'outre-mer, adjointe à la cheffe de la section des agents A, B et C de la Ville, Madame Céline FOULIARD, secrétaire administrative de classe normale des administrations parisiennes, cheffe de la section des catégories C État, et Mme Leslie EGARNES-TRESOR, secrétaire administrative de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer, adjointe à la cheffe de la section des catégories C État.

Article 10

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Suzy GAPPA et de M. Antoine BALAS, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Willy BALISIER, ingénieur principal des systèmes d'information et de communication, chef du bureau d'administration des systèmes d'information des ressources humaines et M. Max LAMBEAU, cadre contractuel, adjoint au chef du bureau ;
- Mme Stéphanie DUPIRE-PETITFILS, commandant de police, cheffe du bureau des ressources et du temps de travail et M. William PROMENEUR, secrétaire administratif de classe normale des administrations parisiennes, adjoint à la cheffe du bureau.

Article 11

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Violaine ROQUES et de Mme Muriel DRIGHES, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Philippe BOULANGER, attaché principal d'administration de l'État, chef du bureau des concours, des examens et des recrutements sans concours et M. Xavier CASTAING, attaché principal d'administration de l'État, adjoint au chef du bureau ;
- Mme Céline GRESSER, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du bureau des contractuels et Mme Pauline AGOUT, attachée principale d'administration de l'État, adjointe à

la cheffe du bureau ;

- Mme Marie-Laetitia PHOCION, attachée d'administration de l'État, cheffe du bureau des réservistes et Mme Karima LORAIN, attachée d'administration de l'État, adjointe à la cheffe du bureau.

Délégation est donnée, dans l'application informatique financière de l'État « Chorus Formulaires », aux fins de certification du service fait, à Mme Rhizlène AMRAOUI, secrétaire administrative de classe normale des administrations parisiennes, cheffe de la mission des affaires générales et à Mme Céline MICONI, secrétaire administrative de l'intérieur et de l'outre-mer, adjointe à la cheffe de la mission.

Délégation de signature est accordée aux personnes ci-après, aux fins de signer les pièces comptables concernant les déplacements temporaires et valider dans l'application Chorus DT en qualité de service gestionnaire ou gestionnaire valideur, les ordres de mission, les états de frais et les commandes sur le marché voyageur sur le périmètre du SGAMI d'Île-de-France :

- Mme Rhizlène AMROUI, secrétaire administrative de classe normale des administrations parisiennes, cheffe de la mission des affaires générales ;
- Mme Muriel DRIGHES, adjointe à la cheffe du service du recrutement ;
- Mme Céline MICONI, adjointe à la cheffe de la mission des affaires générales ;
- Mme Violaine ROQUES, cheffe du service du recrutement.

Article 12

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florence VALENZA-PAILLARD et de Mme Catherine FOURCHEROT, la délégation qui leur est consentie est exercée dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- Mme Dahbia BEN HAMOUDI, cadre supérieure de santé, directrice de la crèche collective de la préfecture de police, et, en cas d'absence ou d'empêchement, par Mme Gwenn ENGEL MARHIC, infirmière en soins généraux et spécialisés de 3^{ème} grade, et Mme Clivia NICOLINI, éducatrice de jeunes enfants de classe exceptionnelle, adjointes à la directrice de la crèche ;
- M. Jean-Yves CHEVET, médecin du travail, chef du service de médecine de prévention, et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Sondes EL FEKI M'HIRI, médecin du travail, adjointe au chef du service de médecine de prévention ;
- M. Frantz DRAGAZ attaché d'administration de l'État chef du bureau du logement, et, en cas d'absence ou d'empêchement, par Mme Laurène SANVOISIN attachée d'administration de l'État, adjointe au chef du bureau et M. Jean-René NKWANGA, attaché d'administration de l'État, chef de la section attribution de logement, et M. Alex-Vivien ETCHENDA, attaché d'administration de l'Etat, chef de la section gestion de l'offre de logements ;
- Mme Valérie EL GHAZI, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du bureau de l'accompagnement social et de la politique d'accueil de la petite enfance, et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Sandrine FARO, attachée d'administration de l'État, adjointe à la cheffe du bureau ;
- M. Pierre GAMARD, attaché d'administration de l'état, chef du bureau de la coordination et des moyens et, en cas d'absence ou d'empêchement, par Mme Laure PECQUEUX, secrétaire administrative de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer, adjointe au chef du bureau de la coordination et des moyens et M. Valentin LELEUX, secrétaire administratif de classe normale des administrations parisiennes, chef de la section logistique et immobilier ;
- Mme Dorothée NIOGRET, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du bureau de la prévention, du soutien et des conditions de travail, et, en cas d'absence ou d'empêchement, par Mme Florence MALNOY, attachée d'administration de l'Etat, adjointe à la cheffe de bureau ;
- Mme Sophie SOUBIGOU-TETREL, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du bureau de la restauration sociale, et, en cas d'absence ou d'empêchement, par Mme Marie MYRTIL, attachée d'administration de l'État, adjointe à la cheffe du bureau.

Délégation est donnée, dans l'application informatique financière de l'État « Chorus Formulaires », aux fins de certification du service fait, aux agents ci-après désignés, dans la limite de leurs attributions

respectives :

- M. Karim BEN-BOUALI, agent contractuel, chargé de mission au bureau de la prévention, du soutien et des conditions de travail ;
- Mme Christine BERTRAND, adjointe administrative principale de 1^{ère} classe des administrations parisiennes, secrétaire du CLAS 75 et gestionnaire médailles ;
- M. Patrice COUTEAU, secrétaire administratif de classe exceptionnelle des administrations parisiennes, gestionnaire administratif et financier au bureau de l'accompagnement social et de la politique d'accueil de la petite enfance ;
- Mme Sachkard EXAVIER, agente contractuelle chargée du suivi financier et comptable des prestations de restauration ;
- M. Frantz DRAGAZ, attaché d'administration de l'État, chef du bureau du logement ;
- Mme Valérie EL GHAZI, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du bureau de l'accompagnement social et de la politique d'accueil de la petite enfance ;
- M. Alex-Vivien ETCHENDA, attaché d'administration de l'Etat, chef de la section gestion de l'offre de logements ;
- Mme Sandrine FARO, attachée d'administration de l'État, adjointe à la cheffe du bureau de l'accompagnement social et de la politique d'accueil de la petite enfance ;
- M. Pierre GAMARD, attaché d'administration de l'état, chef du bureau de la coordination et des moyens ;
- Mme Florence MALNOY, attachée d'administration de l'Etat, adjointe à la cheffe du bureau de la prévention, du soutien et des conditions de travail ;
- Mme Marie MYRTIL, attachée d'administration de l'État, adjointe à la cheffe du bureau de la restauration sociale ;
- Mme Dorothée NIOGRET, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du bureau de la prévention, du soutien et des conditions de travail ;
- Mme Christel PARENT, secrétaire administrative des administrations parisiennes, cheffe de section de la mission handicap et gestionnaire administrative et financière du réseau des crèches ;
- Mme Laure PECQUEUX, secrétaire administrative de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer, adjointe au chef du bureau de la coordination et des moyens ;
- Mme Aurélie PERRAULT, agente contractuelle A, préventrice au bureau de la prévention, du soutien et des conditions de travail ;
- Mme Laurène SANVOISIN, attachée d'administration de l'État, adjointe au chef de bureau du logement ;
- Mme Sophie SOUBIGOU-TETREL, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du bureau de la restauration sociale ;
- M. Stéphane TANCREZ, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe des administrations parisiennes, secrétaire du CLAS 75 et gestionnaire médailles ;
- Mme Safia TITOUCHE, secrétaire administrative de classe normale des administrations parisiennes, gestionnaire handicap ;
- Mme Biljana VELJKOVIC, adjointe administrative principal de 1^{ère} classe des administrations parisiennes, gestionnaire budgétaire au sein du bureau de la coordination et des moyens.

Article 13

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Astrid CÉDÉ, de M. Frédéric SEGURA, de M. Guillaume JUTARD et de Mme Joëlle LUKUSA, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par M. Pierre PUENTE, commandant de police, adjoint au chef du département des formations, par Mme Halima MAMMERI, attachée d'administration de l'État, adjointe à la cheffe du département de la gestion des ressources et des stages, cheffe de la division administrative, Mme Magali MAIGNEN-MAZIÈRE, attachée d'administration de l'État, cheffe de la division des moyens opérationnels et logistiques, Mme Sophie GUENET, attachée d'administration de

l'État, cheffe de la division de la gestion des stages externes, et M. Sébastien BULTEZ, secrétaire administratif de classe supérieure de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du pôle financier.

Délégation est donnée, dans l'application informatique financière de l'État « Chorus Formulaires », aux fins de certification du service fait, aux agents ci-après désignés, dans la limite de leurs attributions respectives :

- Mme Audrey GRUET secrétaire administrative de classe normale des administrations parisiennes, cheffe de l'unité de gestion des crédits de fonctionnement et d'équipement ;
- M. Medhi KHELFA, adjoint administratif principal 2^{ème} classe des administrations parisiennes, gestionnaire ;
- Mme Magali MIGNEN-MAZIÈRE, attachée d'administration de l'État, cheffe de la division des moyens opérationnels et logistiques ;
- Mme Barbara PAYET secrétaire administrative de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer, cheffe du pôle des moyens.

Délégation de signature est accordée aux personnes ci-après, aux fins de signer les pièces comptables concernant les déplacements temporaires et valider dans l'application Chorus DT en qualité de service gestionnaire ou gestionnaire valideur, les ordres de mission, les états de frais et les commandes sur le marché voyageur sur le périmètre de la préfecture de police :

- Mme Audrey GRUET secrétaire administrative de classe normale des administrations parisiennes, cheffe de l'unité de gestion des crédits de fonctionnement et d'équipement ;
- M. Medhi KHELFA, adjoint administratif principal 2^{ème} classe des administrations parisiennes, gestionnaire ;
- Mme Joëlle LUKUSA, commandant divisionnaire fonctionnel, chef État-major ;
- Mme Magali MIGNEN-MAZIÈRE, attachée d'administration de l'État, cheffe de la division des moyens opérationnels et logistiques ;
- Mme Halima MAMMERI, attachée d'administration de l'État, adjointe à la cheffe du département de la gestion des ressources et des stages, cheffe de la division administrative ;
- Mme Barbara PAYET secrétaire administrative de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer, cheffe du pôle des moyens ;
- Mme Angélique QUEVAL, attachée d'administration de l'État, cheffe de la division du pilotage et de la formation.

Délégation de signature est accordée à Mme Halima MAMMERI attachée d'administration de l'État, adjointe à la cheffe du département de la gestion des ressources et des stages, référente carte d'achat, pour centraliser les pièces justificatives des dépenses réalisées sur le programme 176 « Police nationale » par la carte d'achat des porteurs désignés, contrôler ces pièces justificatives des dépenses, signer le tableau des imputations budgétaires des dépenses par cartes achat rattachées aux centres de facturation, et ordonner le règlement des relevés d'opérations administratives.

Article 14

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Charles MIRMAN et de Mme Anne GUNTHER, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par Mme Emmanuelle CHUPEAU, secrétaire administrative de classe supérieure des administrations parisiennes, pour valider dans l'outil e-GF, les actes d'engagement comptables et financiers, les demandes d'ordonnancement et les demandes de virement de crédits relatifs aux dépenses imputées sur le budget spécial de la direction des ressources humaines, et par M. Jérôme SERANDOUR, secrétaire administratif de classe supérieure des administrations parisiennes, pour valider les formulaires « demande d'achat » et les formulaires « service fait » dans l'outil CHORUS Formulaires. En l'absence de M. Jérôme SERANDOUR, délégation est donnée à Mme Caroline PAVILLA, adjointe administrative principale de 1^{ère} classe de l'intérieur et de l'outre-mer et Mme Lisa PIERRE-NICOLAS, adjointe administrative principale de 2^{ème} classe de l'intérieur et de l'outre-mer, pour valider les formulaires « demande d'achat » et les formulaires « service fait » dans l'outil CHORUS Formulaires.

Délégation est donnée, dans l'application informatique financière de l'État « Chorus Formulaires », aux fins de certification du service fait, aux agents ci-après désignés, dans la limite de leurs attributions respectives :

- Mme Virginie CHEVALIER, adjointe administrative principale de 2^{ème} classe des administrations parisiennes, gestionnaire budget police nationale ;
- Mme Anne GUNTHER, attachée principale d'administration de l'État, secrétaire générale adjointe ;
- M. Charles MIRMAN, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, secrétaire général ;
- Mme Caroline PAVILLA, adjointe administrative principale de 1^{ère} classe de l'intérieur et de l'outre-mer, gestionnaire budget police nationale ;
- Mme Lisa PIERRE-NICOLAS, adjointe administrative principale de 2^{ème} classe de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- M. Jérôme SERANDOUR, secrétaire administratif de classe supérieure des administrations parisiennes, responsable du pôle budget police nationale.

Délégation de signature est accordée aux personnes ci-après, aux fins de signer les pièces comptables concernant les déplacements temporaires et valider dans l'application Chorus DT en qualité de service gestionnaire ou gestionnaire valideur, les ordres de mission, les états de frais et les commandes sur le marché voyageur sur le périmètre du SGAMI d'Île-de-France :

- Mme Anne GUNTHER, attachée principale d'administration de l'État, secrétaire générale adjointe ;
- M. Charles MIRMAN, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, secrétaire général ;
- M. Jérôme SERANDOUR, secrétaire administratif de classe supérieure des administrations parisiennes, responsable du pôle budget police nationale.

Délégation de signature est accordée à Mme Emmanuelle CHUPEAU, secrétaire administrative de classe supérieure des administrations parisiennes, référente carte d'achat, pour centraliser les pièces justificatives des dépenses réalisées sur le budget spécial par la carte d'achat des porteurs désignés, contrôler ces pièces justificatives des dépenses, indiquer les imputations budgétaires et comptables des dépenses et transmettre ces éléments au responsable du programme carte d'achat.

Article 15

La préfète, secrétaire générale pour l'administration, et la directrice adjointe des ressources humaines, chargée de l'intérim des fonctions de directeur des ressources humaines, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures des départements de la zone de défense et de sécurité de Paris.

Fait à Paris, le 02 décembre 2025

Signé :
Le préfet de police,
Patrice FAURE